



PREFECTURE DE LA MAYENNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Laval, le 30 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

VACHES ALLAITANTES

DROITS A PRIME DEFINITIFS ET TEMPORAIRES **CAMPAGNE 2010**

Les nouveaux imprimés de demandes et d'offres sont disponibles à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Ces imprimés sont :

- ***à demander à la D.D.A.F.***
- ***disponibles sur les sites agriculture.gouv.fr et mayenne.pref.gouv.fr***

Les offres et les demandes sont **à retourner à la D.D.A.F**
avant le 30 novembre 2009

Les offres de droits sont à faire par les éleveurs qui auront, début 2010, un nombre de vaches allaitantes inférieur à leurs droits définitifs détenus.

Les demandes de droits ne concernent que les éleveurs qui auront, début 2010, un effectif de vaches allaitantes supérieur au nombre de droits définitifs qui leur a été notifié jusqu'alors, et détenteurs d'au moins 15 droits « vaches allaitantes ».

Les demandes ne pourront être satisfaites qu'en fonction de la disponibilité de droits sur le département. La répartition de ces droits sera faite sur avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Seront prioritaires pour l'attribution des droits temporaires les exploitants qui auront déposé une demande de droits avant le 30/11/09

Les services de la Direction Départementale et de l'Agriculture et de la Forêt restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

 02 43 49 67 25 ou 67 79